BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1229

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

835 200 080 RCS Rennes.
NJN LOC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 3, Rue Gustave Eiffel, 35370 Argentré-du-Plessis.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : La Société SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCAL, Société par actions simplifiée, Au capital de 100 750 euros, Dont le siège est situé 3 rue Gustave Eiffel à ARGENTRE DU PLESSIS (35370) Immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 491 581 575 La Société NJN LOC, Société par actions simplifiée, Au capital de 5 000 euros, Dont le siège est situé 3 rue Gustave Eiffel à ARGENTRE DU PLESSIS (35370) Immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 835 200 080 Aux termes d'un acte signé électroniquement le 05 aout 2025, la Société NJN LOC transmettrait à titre de fusion-absorption à la SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCAL l'ensemble de son patrimoine. À partir du bilan au 30 septembre 2024 de la Société NJN LOC, l'actif et le passif de ces sociétés dont la transmission à la SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCAL est prévue, s'élèvent à : •Actif : 1 595 401 euros •Passif : 1 316 296 euros Faisant ressortir un actif net de 279 105 euros L'opération prendra effet rétroactivement au 1er octobre 2024, les opérations de la Société NJN LOC depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCAL. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que la totalité des actions de la Société NJN LOC sont détenues par la SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCAL, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société NJN LOC contre des actions de la SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCAL. Les créanciers des sociétés SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCAL et NJN LOC dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt : -Pour la SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCAL, le 06 aout 2025 au greffe du tribunal de commerce de RENNES, -Pour la société NJN LOC, le 06 aout 2025 au greffe du tribunal de commerce de RENNES, La société SOCIETE DE TRANSPORT LAMBEC PASCALLa société NJN LOC La PrésidenceLa Présidence.